



SNUipp-FSU12
Les corniches de Bourran
8, rue de Vienne
12000 RODEZ
Tél : 05 65 78 13 41
Mail : snu12@snuipp.fr

Rodez, le samedi 3 octobre 2020

à Madame la Directrice Académique
des services de l'Éducation Nationale
de l'Aveyron.

Objet : Mise en œuvre de la rupture conventionnelle

Madame la Directrice Académique,

Conformément à la note de cadrage du 9 juillet 2020 relative aux modalités de mise en œuvre de la rupture conventionnelle pour les personnels relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, nous souhaiterions savoir comment celle-ci est ou sera mise en application dans notre département.

Dans certains départements, des ruptures sont déjà effectives. Il est incompréhensible qu'en Aveyron des collègues se sont vus répondre d'attendre le début de l'année 2021.

Nous savons que plusieurs collègues qui souhaiteraient bénéficier de cette disposition ont pu avoir un entretien avec vos services. Nous dénonçons le fait que, dès lors qu'ils expriment le souhait d'être accompagnés par un représentant des personnels, tout soit fait pour les en dissuader.

Nous vous rappelons qu'être accompagné par un représentant syndical est un droit pour tout personnel lorsqu'il rencontre l'administration.

Nous vous demandons qu'une suite favorable soit apportée à chaque rupture conventionnelle : quel sens cela pourrait-il avoir de maintenir en poste une, un collègue qui ne souhaite plus exercer ? Cela ne serait ni dans son intérêt, ni dans celui du service.

Soyez assurée, Madame la Directrice Académique, de notre profond attachement au Service Public d'Éducation et au dialogue social.

Pour le SNUipp-FSU12,
Les Co-secrétaires départementaux,
Antoine Cantais

Stéphanie Massol